



ACTION N° 2021 - 01 - 004

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SEANCE DU 22/06/2021

Le Conseil d'administration du CCAS du CENTRE D'ACTION SOCIALE ET COMMUNALE régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 22 juin 2021 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n°4 - Adhésion au groupement de commandes concernant la fourniture de couches BB

Présents :

Madame LUGUET Pascale **Présidente**

Madame MANDEIX Catherine **Vice-Présidente**

Madame FRECHET Christine **Déléguée**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Monsieur BEAUMONT Stéphane,

Madame BASSI DONNEFORT Florence, Madame SADRES Valérie **Membres élus**

Monsieur BRU Philippe, Madame IZQUIERDO Nathalie, Monsieur BACHOWSKI Jean Claude,

Monsieur FAINZANG Bernard **Membres désignés**

Absents excusés :

Madame GONZALO Anne (donne pouvoir à Madame MANDEIX Catherine)

Madame MANSE Corinne (absente excusée), Monsieur NADAU Régis (absent excusé),

Madame BENFAKIR Dalhila (absente excusée), Madame COPPOLA Hélène (absente excusée)

| | |
|--|-----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 017 |
| Nombre de membres en exercice : | 017 |
| Nombre de membres présents : | 012 |
| Nombre de suppléants : | 00 |
| Nombre de procurations : | 01 |

ACTION N° 2021 - 01 - 004

Rapporteur : **Madame Valérie SADRES**

I - Exposés des motifs

Afin de répondre à un besoin en matière de fournitures de couches BB, la ville de Boé et des communes situées sur le territoire de l'agglomération d'Agen ont fait le choix de mutualiser cet achat par le recours à un groupement de commandes, selon les dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les groupements de commandes qui ont pour objectif la coordination et le regroupement des achats de plusieurs acheteurs, permettent des économies d'échelle ainsi qu'une mutualisation des procédures de passation des marchés. La ville de LE PASSAGE s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement à constituer pour la fourniture des couches BB.

L'Agglomération d'Agen ainsi que ses communes membres ont été sollicitées pour adhérer au futur groupement et interrogées sur l'estimation de leurs besoins.

Le Code de la Commande Publique précise que la création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les missions et responsabilités de chacun.

Le projet de convention, joint en annexe, prévoit que les opérations relatives à la procédure de passation du marché seront assurées par la ville de LE PASSAGE, coordonnateur, chaque membre du groupement s'assurant de l'exécution matérielle et financière du marché pour les besoins qui lui sont propres.

II - Considérants et références juridiques

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics,

Considérant l'intérêt d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de couches BB,

Le Conseil d'administration, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ADHÉRER au groupement de commandes concernant la fourniture de couches BB, dont la ville de LE PASSAGE sera coordonnateur.

APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement, en annexe.

AUTORISER Madame la Présidente du CCAS de Boé à signer ladite convention.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

ACTION N° 2021 - 01 - 004
Rapporteur : **Madame Valérie SADRES**

Monsieur Philippe BRU

Mme Pascale Luguët